ASSOCIATION FRANCO-CULTURELLE DE YELLOWKNIFE (AFCY)

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2023

Bergeron &Co.
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

ASSOCIATION FRANCO-CULTURELLE DE YELLOWKNIFE (AFCY)

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2023

CONTENU

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État de la situation financière	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 9

Bergeron&Co.

Bergeron &Co.
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Pierre Bergeron CPA, CGA*
Simon Belzile CPA, CGA*
Mathieu Lepage CPA, CGA*
* Professional Corporation

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Association Franco-culturelle de Yellowknife (AFCY)

Opinion avec réserve
Nous avons effectué l'audit des états financiers de Association Franco-culturelle de Yellowknife (AFCY), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Association Franco-culturelle de Yellowknife (AFCY) au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables pour organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve
Comme nombre d'organismes sans but lucratif, l'entité tire des produits d'activités de revenus d'autofinancement et de cotisations dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'entité et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits des activités revenus d'autofinancement et de cotisations, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022, de l'actif à court terme aux 31 mars 2023 et 2022, et de l'actif net aux 1er avril 2022 et aux 31 mars 2023 et 2022. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2022, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et responsables de la gouvernance pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Notre conclusion s'appuie sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Bergeron

Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés

Edmonton, AB
28 juillet 2023

ASSOCIATION FRANCO-CULTURELLE DE YELLOWKNIFE (AFCY)
ÉTAT DES RÉSULTATS
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023

	2023	2022
PRODUITS		
Patrimoine canadien	224 189 $	137 618 $
Patrimoine canadien - Projets	131 096	55 727
Autres subventions	78 055	29 323
Revenus d'autofinancement	54 207	18 372
Gouvernement des TNO	34 535	17 252
Amortissement des apports reportés	2 937	1 758
Cotisations	1 890	2 080
	526 909	262 130
CHARGES		
Salaires et charges sociales	218 963	120 778
Cachet d'artistes	57 118	15 154
Sous-traitance	44 860	36 857
Dépenses d'activités	37 625	9 106
Publicité et promotion	20 813	14 617
Déplacements	19 221	2 948
Location	17 067	14 529
Location de salles	12 724	17 001
Fournitures et frais de bureau	7 369	10 582
Frais professionnels	5 740	5 843
Assurance	4 297	4 130
Amortissement des immobilisations corporelles	3 934	2 886
Réparations et entretien	2 852	-
Téléphone	2 030	3 045
Intérêts et frais bancaires	1 700	1 447
	456 313	258 923
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**70 596 $**	**3 207 $**

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Bergeron&Co.

ASSOCIATION FRANCO-CULTURELLE DE YELLOWKNIFE (AFCY)
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023

ACTIF NET	Investi en immobilisations	Grevé d'affectations	Non-grevé d'affectations	Total 2023	Total 2022
Solde au début de l'exercice	1 758 $	- $	30 261 $	32 019 $	28 812 $
Excédent des produits sur les charges	(998)	-	71 594	70 596	3 207
Solde à la fin de l'exercice	**760 $**	**- $**	**101 855 $**	**102 615 $**	**32 019 $**

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION FRANCO-CULTURELLE DE YELLOWKNIFE (AFCY)
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 mars 2023

ACTIF

	2023	2022
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse (Note 3)	144 703 $	147 057 $
Comptes à recevoir (Note 4)	8 221	17 926
Stocks	-	343
TPS à recevoir	5 519	2 178
Frais payés d'avance	5 708	1 117
TOTAL ACTIF À COURT TERME	164 151	168 621
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 5)	11 352	7 700
TOTAL DE L'ACTIF	**175 503 $**	**176 321 $**

PASSIF

PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et charges à payer	41 411 $	45 609 $
Salaires et cotisations sociales à payer	11 839	-
Apports reportés (Note 7)	9 047	85 619
Revenus reportés	-	7 132
TOTAL DU PASSIF À COURT TERME	62 297	138 360
APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS (Note 8)	10 591	5 942
TOTAL DU PASSIF	72 888	144 302
ACTIF NET		
Actif net investi en immobilisations corporelles	760	1 758
Actif net non grevé d'affectations	101 855	30 261
TOTAL ACTIF NET	102 615	32 019
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	**175 503 $**	**176 321 $**

Approuvé par les Administrateurs:

_____, Administrateur

_____, Administrateur

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Bergeron&Co.

ASSOCIATION FRANCO-CULTURELLE DE YELLOWKNIFE (AFCY)
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023

	2023	2022
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	70 596 $	3 207 $
Additionner (déduire):		
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement des apports reportés	(2 937)	(1 758)
Amortissement des immobilisations corporelles	3 934	2 886
Changement net des éléments sans effet sur l'encaisse	71 593	4 335
Variations des éléments hors encaisse du fonds de roulement		
Comptes clients	(7 419)	6 635
Subventions à recevoir	17 123	(12 009)
Stocks	343	84
Taxes sur les produits et services	(3 341)	221
Frais payés d'avance	(4 590)	(66)
Comptes fournisseurs et charges à payer	(4 197)	(9 273)
Apports reportés	(76 573)	85 619
Salaires et cotisations sociales à payer	11 839	-
Revenus reportés	(7 132)	5 312
	(2 354)	80 858
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports pour achats d'immobilisations	7 586	-
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achats d'immobilisations corporelles	(7 586)	-
(Diminution) Augmentation nette de l'encaisse	(2 354)	80 858
Encaisse au début de l'exercice	147 057	66 199
Encaisse à la fin de l'exercice	**144 703 $**	**147 057 $**

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION FRANCO-CULTURELLE DE YELLOWKNIFE (AFCY)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2023

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Association franco-culturelle de Yellowknife est incorporée sous la Loi des sociétés des Territoires du Nord-Ouest et oeuvre à répondre aux attentes de la population francophone et francophile de Yellowknife.

L'Association est un organisme sans but lucratif et est exonérée d'impôts sur le revenu. Les opérations sont supportées à 89 % (2022 - 78 %) par Patrimoine Canada.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'Association ont été préparés conformément aux normes comptables pour organismes sans but lucratif et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

Comptabilisation des produits

a) L'Association a recours à la méthode du report pour comptabiliser les apports (subventions et contributions). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles qui seront amorties sont reportés. Ils seront comptabilisés en produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Les revenus d'autofinancement et les cotisations sont constatés à titre de produits au moment de l'encaissement, ou au moment ou l'évènement a lieu ou lorsque le service est rendu.

Apports reçus sous forme de biens et services

b) Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'Association à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports sous forme de matériel sont évalués à leur juste valeur.

Utilisation d'estimations

c) Dans la préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit procéder à des estimations telles que la durée de vie utile et l'amortissement des immobilisations ainsi que sur les montants des revenus et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Instruments financiers

d) L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur à l'exception de certaines transactions entre apparentés qui sont évaluées à la valeur d'échange ou comptable selon le cas. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes clients et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et charges à payer.

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

e) Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

f) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires et les dépôts à terme très liquides qui sont facilement convertibles en trésorerie et ont une échéance inférieure à trois mois à compter de leur date d'acquisition.

Stocks

g) Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif et la valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif moins les coûts pour réaliser la vente.

Immobilisations corporelles

h) Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties annuellement sur leur durée de vie utile estimative à l'aide des taux et méthodes présentés ci-dessous, à l'exception de l'année d'acquisition où le taux est réduit de moitié.

Véhicules	30%	Amortissement dégressif
Matériel informatique	30%	Amortissement dégressif
Matériel de bureau	20%	Amortissement dégressif
Équipements pour cabane à sucre	20%	Amortissement dégressif

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'Association, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges à l'état des résultats.

3. ENCAISSE AFFECTÉE

	2023	2022
Encaisse grevée d'affectations externes - Apports reportés	9 047	85 619
Encaisse grevée d'affectations externes - Revenus reportés	-	7 132
Encaisse grevée d'affectations internes	-	-
Total de l'encaisse grevée d'affectations	9 047	92 751
Encaisse non grevée d'affectations externes (Note 9)	135 656	54 306
Total de l'encaisse	144 703 $	147 057 $

4. COMPTES À RECEVOIR

	2023	2022
Comptes clients	8 221 $	803 $
Subventions à recevoir	-	17 123
	8 221 $	17 926 $

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement Cumulé	Valeur comptable nette 2023	Valeur comptable nette 2022
Véhicules	9 500 $	9 034 $	466 $	665 $
Matériel informatique	38 931	28 045	10 886	6 192
Matériel de bureau	16 320	16 320	-	820
Améliorations locatives	16 845	16 845	-	-
Équipements pour cabane à sucre	1 358	1 358	-	23
	82 954 $	71 602 $	11 352 $	7 700 $

6. DETTE BANCAIRE

L'Association a une marge de crédit d'exploitation de 30 000 $, garantie par une charge en vertu de la Loi sur les sûretés mobilières donnant au prêteur une sûreté réelle sur les tous les actifs présents et futurs et portant intérêt au taux préférentiel majoré plus 3%. Le taux préférentiel du prêteur est de 6.70 % au 31 mars 2023. Les intérêts sont payables mensuellement.

L'Association détient deux cartes de crédit ayant une limite crédit de 5 000 $ chacune et portant intérêts à 19.99 % au 31 mars 2023.

7. APPORTS REPORTÉS

	Solde au début	Fonds reçus	Fonds utilisés	Solde à la fin
Patrimoine canadien Programmation	44 189 $	180 000 $	224 189 $	- $
Patrimoine canadien Projets	34 682	104 000	138 682	-
Gouvernement des TNO	6 748	28 834	34 535	1 047
Ville de Yellowknife	-	16 000	8 000	8 000
	85 619 $	328 834 $	405 406 $	9 047 $

8. APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés liés aux immobilisations corporelles représentent les immobilisations et les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations. Les changements dans le solde des apports reportés liés aux immobilisations pour la période sont comme suit:

	2023	2022
Solde d'ouverture	5 942 $	7 699 $
Matériel reçu au cours de l'exercice	7 586	-
Montants amortis au revenu	(2 937)	(1 757)
Solde de fermeture	10 591 $	5 942 $

9. RISQUES FINANCIERS

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques.

Risque de crédit :
L'Association est exposée au risque de crédit principalement lié aux comptes à recevoir.

Risque de liquidité :
L'Association est exposée au risque de liquidité relativement à ses comptes fournisseurs et charges à payer. Elle est également exposée à ce risque par le fait que l'encaisse grevée d'affectations internes est négative.